

# Rapport du DOB 2025 CCVG présenté par C. Staron VP Finances

CCVALLEEDUGARON.COM

## Préparation Budgétaire 2025: Le DOB et le ROB 2025



budget 2025 | CCVG | janv 2025



## Commentaires (réf. Support DOB 2025 pour C. Ctaire du 28-01-25)

### Introduction

## Orientations budgétaires 2022

### Le cadre légal du DOB / ROB

#### Rapport d'orientation budgétaire

Avant l'examen du budget, l'exécutif des communes de plus de 3 500 habitants, des EPCI qui comprennent au moins une commune de plus de 3 500 habitants, des départements, des régions et des métropoles présente à son assemblée délibérante un rapport sur :

- les orientations budgétaires : évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes (fonctionnement et investissement), en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions et les évolutions relatives aux relations financières entre une commune et l'EPCI dont elle est membre,
- les engagements pluriannuels envisagés : programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses,
- la structure et la gestion de la dette contractée, les perspectives pour le projet de budget, en précisant le profil de dette visé pour l'exercice.

De plus, pour les communes de plus de 10 000 habitants et les EPCI de plus de 10 000 habitants comprenant au moins une commune de 3 500 habitants, les départements, les régions et les métropoles, le rapport de présentation du DOB comporte également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

Il précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Le rapport doit être communiqué aux membres des assemblées délibérantes en vue du débat d'orientation budgétaire, au minimum 5 jours avant la réunion pour les conseillers municipaux et 12 jours pour les conseillers départementaux et régionaux. L'absence de communication aux membres de l'assemblée délibérante de ce rapport constitue un vice revêtant un caractère substantiel et justifie l'annulation de la délibération d'adoption du budget primitif dans la mesure où elle est intervenue à l'issue d'une procédure irrégulière.

**Nouvelle obligation depuis la Loi de programmation des finances publiques 2018 - 2022 :** faire figurer les objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement de la collectivité (BP et BA).

*Références législatives : Art. 8 et 20, Ordonnance du 26 août 2005, CAA Douai 14/06/2005, commune de Noye ; TA Nice 10/11/2006, M. Antoine Di Lorio / commune de La Valette-du-Var ; TA Nice 19/01/2007, M. Bruno Lang / commune de Mousans-Sartoux, Art. L.2121-12, L.3121-19 et L.4132-18 du CGCT ; CAA Lyon, 09/12/2004, « Nardone », décret n°2016-841 du 24/06/2016.*

#### Compte-rendu de séance et publicité

Le DOB est relaté dans un compte-rendu de séance (TA Montpellier, 11/10/1995, « BARD/Commune de Bédarieux »).

Le DOB des EPCI doit être transmis obligatoirement aux communes membres et celui des communes au président de l'EPCI dont la commune est membre dans un délai de 15 jours (décret n°2016-841 du 24/06/2016).

Dans un délai de 15 jours suivant la tenue du DOB, il doit être mis à la disposition du public à la mairie, au département, à la région ou au siège de l'EPCI. Le public doit être avisé de cette mise à disposition par tout moyen : site internet, publication, ... (décret n°2016-841 du 24/06/2016).



Afin de permettre aux citoyens de disposer d'informations financières claires et lisibles, le rapport adressé aux organes délibérants à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice doit être mis en ligne sur le site internet de la collectivité, lorsqu'il existe, dans un délai d'un mois après leur adoption.

*Décret n° 2016-834 du 23 juin 2016 relatif à la mise en ligne par les collectivités territoriales et par leurs établissements publics de coopération intercommunale de documents d'informations budgétaires et financières.*



Depuis la loi Notre, un rapport d'analyse ROB est obligatoire, en complément du débat d'orientation budgétaire et doit être réalisé dans les deux mois précédant le vote du budget primitif qui est prévu en mars. Le CGCT impose la tenue d'un DOB pour les communes et intercommunalités avec une commune de plus de 3500 habitants. Le DOB doit permettre à l'assemblée délibérante de discuter et de statuer des orientations budgétaires de la collectivité. Cela permet aussi d'informer sur l'évolution financière de notre collectivité en tenant compte des projets, des évolutions qui ont une influence sur les capacités de financement de la collectivité.

Pas de projet de Loi de Finances de l'Etat pour 2025,

Une conjoncture économique morose,

Une conjoncture financière marquée par l'arrêt de l'inflation et une forte incertitude des marchés financiers.

On reprend le niveau des ressources budgétaires de la CCVG de 2024,

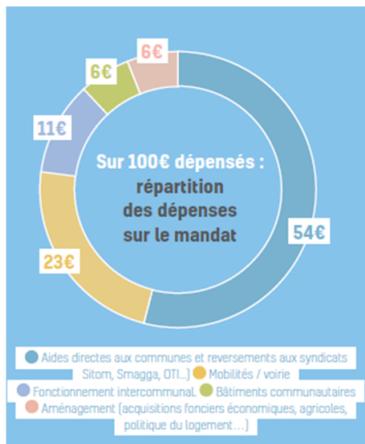
Stagnation des produits fiscaux, mais aussi des prix dépensés par les Collectivités

Des taux d'intérêts des emprunts stabilisés au niveau de 2024, mais avec une forte « volatilité » des marges bancaires, impactées par un haut niveau de « risque » pris en compte dans les cotations de taux d'intérêt.



- Le contexte budgétaire de cette année est très particulier, en l'absence notamment de projet, puis de loi de finances de l'Etat.
- La conjoncture financière et économique, en particulier en France, est morose et très incertaine. Avec en arrière-plan, la croissance des investissements et de la consommation qui sont quasiment à l'arrêt.
- Tous les acteurs économiques et sociaux, publics et privés, sont inquiets sur la situation de début d'année, pour 2025 aussi et au-delà.
- La conséquence de ce marasme se traduit par l'arrêt actuel de l'inflation des prix et une relative stabilité des taux d'intérêts à court et à long terme (> 15 ans), ce qui est positif pour notre EPCI.
- Mais l'incertitude ambiante se traduit également par une inflation des tarifs bancaires et d'assurances, impactant à la hausse le coût des emprunts (> 3%) et le coût d'assurance du patrimoine des collectivités locales, dans un contexte des coûts d'énergies élevés.
- Sur cette base financière très particulière, la CCVG, pour maintenir ses capacités d'autofinancement à un niveau élevé (> 2,5M€), va se caler sur le niveau des ressources de fonctionnement identique à celui de 2024 (fiscalité, dotations, subventions).
- Ensuite, sur une maîtrise et prudente gestion des dépenses d'exploitation et d'intervention de nos services communautaires. Tout en maintenant nos efforts sur l'aide aux partenaires publics et privés (délégataires de services publics, associations, ...) et en renforçant l'aide aux Communes.
- Du côté des investissements, on va budgétiser l'ensemble des programmes lancés en 2024 et ceux antérieurs (reports) et inscrire les besoins recensés pour 2025. Sachant que désormais, la plupart des gros programmes pluriannuels (voiries, voies douces, bâtiments,...) sont inscrits en Autorisation de Programmes pluriannuelles avec leurs Crédits de Paiements 2025 déjà prévus.

### Les faits marquants



Dans un contexte budgétaire de plus en plus contraint, la CCVG et ses communes membres ont élaboré un Pacte fiscal et financier en début de mandat. Cet outil vise à optimiser les charges et les ressources et à organiser la solidarité entre les communes et la CCVG autour de trois objectifs :

- Accomplir un plan d'investissement communautaire ambitieux, d'au moins 30 millions d'euros sur le mandat ;
- Maintenir les grands équilibres financiers (autofinancement, dette...) tout en maîtrisant la pression fiscale ;
- Soutenir les communes dans leur fonctionnement et leurs projets de développement.

**En chiffres**

**40 M€** de dépenses d'investissement sur le mandat

**85 M€** d'apport direct aux budgets des communes sur le mandat, soit 54 % des dépenses totales de la CCVG

Une dette à 100% en taux fixe  
Des taux inférieurs à ceux du marché actuel = aucun gain de renégociation

ENCOURS AU 16/01/2025	
Capital restant dû	14 159 558,82 €
Taux moyen de l'exercice	2,17 %
Durée de vie moyenne	8 ans, 10 mois

« La CCVG et ses communes membres ont élaboré en début de mandat, un Pacte fiscal et financier ambitieux. »

Outil stratégique de gestion et de pilotage au service du projet de territoire, ce Pacte vise à optimiser les charges et les ressources et à organiser la solidarité entre les communes et la communauté, dans un contexte budgétaire de plus en plus contraint.

Ce pacte poursuivait trois objectifs :

- Permettre à la communauté d'accomplir un plan d'investissement ambitieux pour le territoire, à hauteur de 25 à 30 millions d'euros sur les 6 ans du mandat ;
- Maintenir les grands équilibres financiers (autofinancement, dette...) tout en maîtrisant la pression fiscale ;
- Soutenir financièrement les communes dans leur fonctionnement et leurs projets de développement.

Les résultats que nous avons obtenu avant cette fin de mandat vont bien au-delà de nos objectifs :

- 40 millions d'euros de dépenses d'investissement sur le mandat
- 54 % des dépenses totales de la CCVG vont directement aux communes membres. Sur 6 ans, la CCVG aura contribué à hauteur de 85 millions d'euros aux budgets des communes
- 24% c'est la part très dynamique que représente la fiscalité locale (particuliers et entreprises) dans les ressources de la CCVG
- 6 ans : c'est le temps nécessaire au remboursement total de la dette, grâce à notre capacité de remboursement de la dette actuelle.
- entre 11 et 16% : c'est la part d'autofinancement des projets d'investissement réalisés chaque année qui est à un niveau très élevé.

*Pour autant, notre autonomie financière a bien été érodée par l'Etat :*

Jusqu'en 2010 (disparition de la taxe professionnelle), le dynamisme économique du territoire constituait le moteur principal de son développement et de l'autonomie budgétaire de la collectivité.

Après de profondes réformes sur la première moitié du mandat - suppression de la taxe d'habitation (TH) et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) –, le modèle de la fiscalité locale s'efface au profit d'une fiscalité nationale redistribuée (mécanismes de dotations de l'Etat).

En 2024, les recettes fiscales directes sur les entreprises (CFE\*) ne contribuent plus qu'à hauteur de 18% des ressources communautaires.

La fiscalité sur les ménages, constituée des taxes foncières pour l'essentiel, représentent seulement 4% des recettes de la CCVG.

La pression fiscale intercommunale est restée stable sur le mandat, à l'exception d'une unique revalorisation du taux de la taxe foncière en 2022 (de 0,5% à 1,5%\*).

\*Taux moyen pour les EPCI en France en 2024 à 3,97%.

*Investissement et soutien aux communes, les clés du développement du territoire*

Projeté à 30 millions d'euros sur 6 ans dans le Pacte fiscal et financier en début de mandat, le plan d'investissement de la CCVG atteint plus de 30,3 millions d'euros réalisés à fin 2024. Cette somme sera proche de 40 millions d'euros à la fin du mandat.

Les investissements de la communauté de communes sont largement orientés au bénéfice de la voirie et des mobilités (modes doux et adaptation des infrastructures pour les transports en commun), des équipements et bâtiments communautaires (office de tourisme, brigades de gendarmerie, bâtiment agricole collectif), de la maîtrise foncière (fonciers agricoles, naturels et économiques).

Les aides apportées directement par la communauté aux budgets des communes (85 millions d'euros sur le mandat), en progression chaque année, constituent l'autre levier financier communautaire majeur pour le développement du territoire.

### Les équilibres financiers 24/25

<b>SYNTHESE</b>	2024	2025
<i>Prospective CCVG DOB 2025</i>	<i>CA prov.</i>	<i>DOB</i>
RECETTES COURANTES DE FONCT	26 783 927	26 830 000
DEPENSES DE GESTION et des MISSIO	23 038 340	23 240 159
<b>1- EPARGNE GESTION</b>	<b># 3 745 585</b>	<b>3 589 841</b>
intérêts de la dette et autres fs fi (solde)	# 140 668	245 456
<b>2- EPARGNE BRUTE</b>	<b># 3 604 916</b>	<b>3 344 385</b>
remboursement en capital (hors RA)	# 673 494	827 731
<b>3- EPARGNE DISPONIBLE</b>	<b># 2 931 422</b>	<b>2 516 654</b>
#		
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	# 10 383 550	10 000 000
RECETTES D'INVESTISSEMENT	# 2 161 826	2 120 000
<b>4- BESOIN DE FINANCEMENT DES INVES</b>	<b># 8 221 725</b>	<b>7 880 000</b>
#		
7 - EMPRUNT	6 000 000	3 989 790
	<i>inscrit</i>	<i>inscrit</i>
<b>ENDETTLEMENT</b>	<b>14 159 559</b>	<b>17 321 618</b>

Les résultats du pacte financier et fiscal:

- Un endettement limité et un autofinancement robuste
- Des reversements aux Communes bien au-delà des objectifs
- Un plan d'investissement qui s'est mis progressivement en place et qui s'est décalé en fin de mandat



Sur l'exercice 2024, nous avons eu une diminution par rapport au budget primitif, des reversements de TVA (- 422K€) qui correspondent désormais aux compensations des anciennes taxes directes de CVAE et de TH supprimées par l'Etat.

Cette baisse de ressources a été compensée en partie par une DGF qui est réapparue en 2024 (+168K€). Mais pour la 1<sup>ère</sup> fois également, on a eu une diminution de la DCTP (compensation de l'ex Taxe Professionnelle) à hauteur de -52K€.

Pour la 1<sup>ère</sup> année également nous avons perçu une partie des taxes salaires sur la mobilité rétrocédées par le sytral (400K€). Cette somme n'évoluera pas.

A l'avenir, il semblerait donc que l'évolution des recettes fiscales et des dotations de l'Etat, soient moins dynamiques. En tout cas, elles évolueront indépendamment de la conjoncture économique et foncière territoriale.

Du côté des dépenses de fonctionnement, les dépenses en provenance du pôle entretien voiries et voies douces ont évolué fortement, pour partie en raison des événements climatiques. Mais cette tendance haussière devrait se confirmer, avec l'accroissement des dépenses liées à la mobilité. La dotation du sytral sera donc utile et utilisée.

L'autofinancement net atteint quasiment les 3M€ en 2024, mais les emprunts réalisés à hauteur de 6M€ en fin d'exercice, auront un impact négatif à l'avenir sur l'épargne nette, par le biais de l'annuité de remboursement qui sera en hausse, dès 2025 (+250K€).

Du côté de la section d'investissement, nous avons atteint un record de dépenses d'équipement en 2024 (10M€). La tendance prévue par le PPI s'est simplement décalée en fin de mandat et nous atteignons les 30M€ de dépenses fin 2024, financées avec beaucoup moins d'emprunts que prévus par le pacte financier et fiscal. Ce qui nous donne une marge de manœuvre supplémentaire, même si le coût des emprunts s'est renchérit

récemment. Notre solvabilité reste excellente et la pression fiscale reste quasi au même niveau qu'au début du mandat.

L'accélération des programmes d'investissement constatée en fin de mandat, est portée par les opérations de voirie et, nouvel aspect, par les projets d'aménagements urbains et économiques.

Les projets bâtiments constituent également une part de plus en plus importante de nos programmes.

Investissements - Année 2020 à 2024 - Dépenses Réalisées au 18/11								
Année	BATIMENT	ECONOMIE	FINANCE	INFO	TERRITOIRE	VOIRIE	Total général	
2020	550 616	969 410	665 392	33 111	113 082	2 284 840	4 616 450	
2021	133 985	65 460	682 913	23 862	703 352	3 375 097	4 984 669	
2022	235 825		710 353	70 406	353 399	2 770 183	4 140 166	
2023	1 568 159		690 495	86 852	770 986	4 866 792	7 983 284	
2024	1 325 252	509 600	532 515	20 636	2 051 532	4 169 467	8 609 001	
<b>Total général</b>	<b>3 813 836</b>	<b>1 544 470</b>	<b>3 281 668</b>	<b>234 867</b>	<b>3 992 351</b>	<b>17 466 379</b>	<b>30 333 570</b>	

Sur cette base de résultats 2024, **les orientations budgétaires 2025** sont les suivantes :

Du côté des dépenses d'exploitation, nous aurons des charges supplémentaires liées au patrimoine immobilier et foncier de la CCVG en croissance (dépenses de gestion liées aux achats de parcelles et de bâtiments, ou aux bâtiments en construction qui seront achevés, aux rénovations et réparations sur les bâtiments acquis récemment).

Les dépenses de personnels seront en hausse du fait de l'accroissement récent des Agents recrutés au Service Informatique Mutualisé ( 3 recrutements 2024, en année pleine en 2025).

Les contributions à la SPL du tourisme seront en hausse également, ainsi que pour la SPL du Garon qui a recruté une chargée de mission et qui sera missionnée par la CCVG.

Du côté des recettes, on va aligner les ressources de 2025 sur celles perçues en 2024 (dotations, fiscalité, subventions,...).

L'équilibre de la section affichera une bonne capacité d'autofinancement qui devrait s'établir autour de 2,5M€. Il sera en diminution en raison des annuités de dette, mais il restera au-dessus de l'objectif du pacte (de 1,7M€).

Du côté des investissements, les reports de 2024 à budgétiser seront moindres du fait désormais de l'inscription des principaux programmes en AP/CP. Les restes à réaliser disparaîtront progressivement. Par exemple pour les travaux voiries – voies douces ils seront inscrits en crédits de paiement au budget 2025 (enveloppe) pour 7M€.

Le bâtiment agricole se terminera (0,7M€), les rénovations des logements de la BT de gendarmerie seront poursuivies (1M€). Quant au programme bâtiment tiers lieu, il sera crédité de 2M€ (acquisition des parcelles).

D'autres achats de bâtiments et de terrains seront à inscrire (ex. : Taffani, Pizzamore, MJC Chaponost, subvention PLH pour les Compagnons,...).

Au global les montants dépensés réalisés sur la section d'investissement devraient se situer autour de 10M€, avec un besoin d'emprunt de financement complémentaire de 4M€ pour équilibrer la section d'investissement 2025.

L'AC 2025

simul AC 2025	BRIGNAIS	CHAPONOST	MILLERY	MONTAGNY	VOURLES	Total
produit de TP transféré en 2 000	4 621 646	2 093 718	495 981	562 909	971 800	8 746 054
<b>Reversements pour Transferts politique de la Ville</b>	<b>-1 102</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-1 102</b>
Retenues pour Transferts Gendarmerie	40 567	28 802	0	0	10 697	80 066
Retenues pour Transferts Terrain GV Sédentaires	19 289	0	0	0	0	19 289
Retenues pour refacturation ADS	31 115	0	18 619	3 621	9 817	63 173
Retenues pour refacturation AJ	10 878	10 878	8 457	6 035	8 457	44 705
Retenues pour refacturation MP	98 819	60 566	24 837	17 123	35 157	236 502
Retenues pour refacturation INFORMATIQUE	126 156	28 946	8 159	0	0	163 261
<b>COMPENSATION NETTE = AC</b>	<b>4 295 924</b>	<b>1 964 525</b>	<b>435 910</b>	<b>536 129</b>	<b>907 672</b>	<b>8 140 159</b>
<b>Dont Retenues des Sves Communs Mutualisés</b>	<b>266 969</b>	<b>100 391</b>	<b>60 071</b>	<b>26 780</b>	<b>53 431</b>	<b>507 641</b>
Ecart par Commune AC 2025 / 2024	280	-12 745	-4 121	812	-25 663	-41 433

Peu d'écart de montant entre 2024 et 2025



Pour la partie « accompagnement des Communes » du pacte, l'AC présentée en commission de novembre 2024 affiche un montant 2025 à 8,1M€ qui sera stable par rapport à 2024.

La DSC 2025

	BRIGNAIS	CHAPONOST	MILLERY	MONTAGNY	VOURLES	TOTAL	
critère : Potentiel Financier	44,20%	759 934	576 074	326 846	225 036	189 509	2 077 400
		36,58%	27,73%	15,73%	10,83%	9,12%	100,00%
Critère revenu disponible par habitant	16,90%	358 740	191 353	94 449	86 899	62 860	794 300
		45,16%	24,09%	11,89%	10,94%	7,91%	100,00%
critère : Effort fiscal pondéré en %	38,90%	660 773	539 586	251 895	194 454	181 593	1 828 300
		36,14%	29,51%	13,78%	10,64%	9,93%	100,00%
Parts de répartition entre les Communes (avt garantie)		37,9%	27,8%	14,3%	10,8%	9,2%	100,0%
Montant DSC 2025	100,00%	1 779 447	1 307 013	673 189	506 389	433 962	4 700 000
Compensation pour garantie d'évolution	0,00%	0	0	0	0	0	0
<b>DSC 2025</b>		<b>1 779 447</b>	<b>1 307 013</b>	<b>673 189</b>	<b>506 389</b>	<b>433 962</b>	<b>4 700 000</b>
Pourcentage de répartition entres communes		37,9%	27,8%	14,3%	10,8%	9,2%	100,0%
Rappel DSC 2024 définitive		1 705 948	1 245 243	630 797	486 235	431 777	4 500 000
Ecart 2025/2024		73 500	61 769	42 392	20 154	2 185	200 000

Enveloppe de base (DSC base 2020 nouveaux critères)	Enveloppe 2025
2 966 562	4 700 000
Augmentation	1 733 438
Gar d'évol*	0
Total	4 700 000
Ecart 2025/24	200 000



De plus, nous proposons une hausse de la DSC de +200K€ qui va s'établir à 4,7M€ pour 2025.

Comme précisé en début de rapport, sur l'attribution de la DSC, on reste bien au-dessus des objectifs fixés par le Pacte de +200K€ par an.

L'évolution de la fiscalité / reversements de la CCVG

	2020	2021	2022	2023	2024
Reversements DSC (3)	3 122 697	3 322 696	3 650 934	5 150 000	4 500 000
Brignais	1 113 607	1 186 592	1 316 813	1 904 198	1 705 948
Chaponost	832 187	888 222	1 016 158	1 414 802	1 245 243
Vourles	335 648	356 065	375 371	492 437	431 777
Montagny	356 247	376 689	398 167	600 016	486 235
Millery	485 008	515 128	544 425	738 547	630 797

## L'évolution des équilibres financiers sur le prochain mandat 26/31

SYNTHESE		taux	2026	taux	2031
Prospective CCGV DOB 2025		d'évol. %		d'évol. %	
RECETTES COURANTES DE FONCT	#	1,4	27 199 050	1,1	28 780 490
DEPENSES DE GESTION et des MISSIONS	#	1,3	23 541 561	0,6	24 282 335
<b>1- EPARGNE GESTION</b>	#	<b>1,9</b>	<b>3 657 489</b>	<b>4,0</b>	<b>4 498 155</b>
intérêts de la dette et autres fs fi (solde)	#	77,1	434 801	16,0	798 571
<b>2- EPARGNE BRUTE</b>	#	<b>-3,6</b>	<b>3 222 688</b>	<b>1,7</b>	<b>3 699 583</b>
remboursement en capital (hors RA)	#	25,1	1 035 516	3,4	1 504 489
<b>3- EPARGNE DISPONIBLE</b>	#	<b>-13,1</b>	<b>2 187 172</b>	<b>0,6</b>	<b>2 195 095</b>
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	#	-40,0	6 000 000	0,0	8 000 000
RECETTES D'INVESTISSEMENT	#	-40,0	1 272 000	0,0	1 696 000
<b>4- BESOIN DE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS</b>	#	<b>-40,0</b>	<b>4 728 000</b>	<b>0,0</b>	<b>6 304 000</b>
7 - EMPRUNT	#	-34,8	2 600 000	0,0	4 200 000
<b>ENDETTLEMENT</b>	#	<b>9,0</b>	<b>18 886 102</b>	<b>10,5</b>	<b>28 452 735</b>

La prospective financière du prochain mandat:

- Un endettement limité à +10M€
- Des reversements aux Communes maintenus, tout en préservant l'autofinancement
- Un plan d'investissement d'un montant de 40M€ équilibré financièrement



Concernant la prospective financière sur le prochain mandat, elle met en avant des équilibres budgétaires solides et résilients.

Dans l'hypothèse où il n'y aurait pas de transferts de compétence supplémentaires et à masse salariale stable, indexée sur l'inflation.

En prenant un scénario de PPI de 40M€, on maintient un niveau d'autofinancement net supérieur à 2M€ chaque année.

L'endettement serait limité à +10M€, la pression fiscale inchangée et on maintiendrait des reversements aux communes élevés, notamment une DSC > 4,5M€.

Ce PPI serait composé entre autres de programmes ambitieux :

Le PLH 3 pour 600K€ par an

Du bâtiment « tiers lieu économique » à Brignais, de la réhabilitation de la MJC à Chaponost, du Boulodrome à Montagny,...

De la voirie communautaire (3M€ par an)

D'aménagements fonciers économiques (Moninsable 2, Les 7 chemins, Proform,...)

Au final, pour financer ce PPI, la CCGV garderait des marges de manœuvres stratégiques pour pouvoir assurer les équilibres des budgets à venir.

Comme par exemple une pression fiscale très basse (taxe foncière à 1,5%).

Un endettement peu élevé et une solvabilité excellente (capacité de remboursement de la dette).

Notons que notre part de charges fixes (salaires, frais de gestion,...) dans le budget total est faible également, pour pouvoir assurer un rééquilibrage ponctuel par la baisse des charges variables.